

## Contrôle de constitutionnalité et démocratie

Par **thibault Q**, le 19/10/2013 à 19:21

Bonjour,

Je plance actuellement sur un sujet en cours de droit comparé sur "le contrôle de constitutionnalité renforce-t-il la démocratie ?".

Voilà mon plan, pouvez-vous me dire ce que vous en pensez ?

I. L'apport de la théorie constitutionnaliste dans l'exercice de la démocratie

- a. Dépasser la vision légicentriste du vote comme source de légitimité
- b. Le tournant de la décision CC 85-197 DC, du 23 août 1985 en France
- c. L'émergence de la figure du juge constitutionnel

II. L'importance attribuée au juge constitutionnel dans la formation de la volonté générale

- a. Sa place au cœur de la production normative
- b. Une nouvelle conception du « représentant » en parallèle/concurrence des représentants élus
- c. Question de la légitimité et crainte d'une nouvelle aristocratie judiciaire

III. Pour une nouvelle façon de penser la démocratie par l'apport des théories juridiques

- a. Enrichir la démocratie pour dépasser l'influence malbergienne
- b. Concilier démocratie, pouvoir du peuple et constitutionnalisme (Dominique Rousseau)
- c. Une modernisation par la sortie de l'essentialisme démocratique et la prise en compte du relativisme des opinions

Mon exposé aura pour but de répondre aux questions suivantes : le vote est-il un instrument nécessaire et suffisant à la démocratie ? L'émergence du juge constitutionnel est-elle un frein à la démocratie ? Comment penser la loi, la volonté générale actuellement ?

J'attends vos réponses avec impatience.  
Cordialement

Par **Booker**, le 20/10/2013 à 01:34

aie

Par **bulle**, le **20/10/2013** à **08:12**

Bonjour,

[citation]aie[/citation]

Je dirais même plus "aïe, aïe, aïe".

La première règle à suivre quand on fait une dissert est d'élaborer un plan en deux parties et deux sous parties:

I)

A)

B)

II)

A)

B)

[citation]"le contrôle de constitutionnalité renforce-t-il la démocratie ?". [/citation]

Toujours répondre par I)Oui/Non et II)Mais aux sujets sous forme de question.

[citation]Mon exposé aura pour but de répondre aux questions suivantes : le vote est-il un instrument nécessaire et suffisant à la démocratie ? [/citation]

Totalement HS! Quel rapport avec le contrôle de constitutionnalité.

[citation]L'émergence du juge constitutionnel est-elle un frein à la démocratie ? [/citation]

Totalement HS aussi! On parle de contrôle de constitutionnalité et pas de l'organe qui l'exerce.

[citation]Comment penser la loi, la volonté générale actuellement ? [/citation] Vague question!

Conclusion: vous ne répondez absolument pas à la question qui vous est posée.

Par **thibault Q**, le **20/10/2013** à **13:40**

Bonjour,

Merci pour le temps que vous avez accordé à la rédaction de vos réponses (je souligne l'inutilité du commentaire de Booker).

Tout d'abord, pas de "aïe, aïe, aïe" qui vaille, j'ai tout mon temps pour retravailler mon exposé. Cette sorte de supériorité que vous souhaitez installer par la répétition d'une interjection censée exprimer une inquiétude, n'a pas lieu d'être sur un forum "étudiant" dont le but est d'aider les élèves, pas de leur mettre la pression.

Ensuite, je suis tout à fait conscient de la méthodologie d'une dissertation. Cependant, mon professeur n'exclut pas la possibilité de sortir du cadre rigide "deux parties deux sous-parties" dans lequel on expose tout et son contraire sans possibilité de réel dépassement.

Mon plan mérite d'être condensé mais la structure I.Oui II.Mais ne me convainc pas personnellement et ne convaincra sûrement pas mon professeur.

Rentrons dans le coeur du sujet. Les questions auxquelles je tente de répondre sont les

pistes de réflexion que m'a suggérées... mon professeur, docteur en droit. Si l'on se plonge dans la doctrine on remarque bien que les auteurs dérivent toujours le sujet sur la question du juge constitutionnel. C'est le cas de Dominique Rousseau (dans Constitutionnalisme et démocratie), de Stéphane Pinon (dans La notion de démocratie dans la doctrine constitutionnelle française) ou encore de Philippe Blachère (dans La volonté générale et le contrôle de constitutionnalité).

Je ne vois pas comment avancer dans mon exposé sans ouvrir la réflexion sur des questions afférentes à celle du contrôle de constitutionnalité.

Si l'intérêt de votre commentaire était seulement de démonter mon travail sans proposer d'idées qui vous paraissent pertinentes dans le cadre de mon exposé, alors je m'en trouve bien peiné et me demande ce que vient faire un commentaire de ce type sur un espace de réflexion qui demande aux interlocuteurs d'avancer des arguments... Ce qui n'est pas votre cas.

Je ne vous remercie donc pas pour vos réponses qui n'ont réussi qu'à semer le doute dans mon esprit sans apporter d'éclaircissement.

Cordialement.

Par **bulle**, le **20/10/2013** à **14:30**

Si votre professeur vous permet de faire un plan en trois parties pourquoi pas, mais il faut savoir que ce n'est pas le cas de la plupart des profs.

[citation]Tout d'abord, pas de "aïe, aïe, aïe" qui vaille, j'ai tout mon temps pour retravailler mon exposé. Cette sorte de supériorité que vous souhaitez installer par la répétition d'une interjection censée exprimer une inquiétude, n'a pas lieu d'être sur un forum "étudiant" dont le but est d'aider les élèves, pas de leur mettre la pression. [/citation] Nous ne mettons aucune pression à qui que ce soit, quel intérêt aurions nous à faire ça sachant que nous venons volontairement apporter notre aide. Je pense pour ma part que beaucoup de points clochent dans la réponse que vous apportez à la question qui vous est posée d'où ma réflexion "aïe, aïe, aïe" qui n'est en fait qu'une pointe d'humour.

[citation]Je ne vois pas comment avancer dans mon exposé sans ouvrir la réflexion sur des questions afférentes à celle du contrôle de constitutionnalité. [/citation] Ouvrir la réflexion, pourquoi pas mais il ne faut pas non plus s'éloigner totalement du sujet de base. Je suis désolé mais vous ne répondez pas totalement à la question de base qui est "le contrôle de constitutionnalité renforce-t-il la démocratie ?". Mais après tout, ce n'est que mon avis basé uniquement sur vos titres dont je ne connais pas le contenu.

Bonne continuation dans votre rédaction